



## CONTRAT DE VENTE EXCLUANT LE DROIT À LA REPRODUCTION ET À LA PARTICIPATION EN COURSE

1. Nom et adresse de l'acheteur : \_\_\_\_\_  
(Lettres moulées s.v.p.) \_\_\_\_\_
2. Nom et adresse du vendeur : \_\_\_\_\_  
(Lettres moulées s.v.p.) \_\_\_\_\_
3. Nom du cheval et # de  
cryomarquage ou tatouage : \_\_\_\_\_
4. Prix de vente ou écrivez « don »,  
s'il n'y a pas eu de transaction monétaire : \_\_\_\_\_

5. Le vendeur et l'acheteur sont en accord avec le fait que le cheval mentionné ci-haut ne sera pas officiellement transféré et ne participera pas activement dans l'industrie comme cheval de courses, étalon reproducteur ou jument poulinière. Les deux parties, soient vendeur et acheteur, sont conscients et acceptent que le certificat d'enregistrement original (si celui-ci n'est pas électronique) soit soumis à Standardbred Canada par le vendeur, accompagné d'une copie de ce contrat de vente dans les 30 jours suivant cette transaction. Ce certificat d'enregistrement sera annulé évitant toute possibilité que celui-ci soit remplacé ou réimprimé.

**DATE:** \_\_\_\_\_

Signé en présence de :

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature du vendeur

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature du vendeur

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature du vendeur

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature du vendeur

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature de l'acheteur